

**M. Diefenbaker:** Pendant combien d'heures l'a-t-on étudié en sept mois?

**L'hon. M. Garson:** Un instant.

**M. Diefenbaker:** Très bien.

**L'hon. M. Garson:** Je veux bien répondre aux questions, mais pas au milieu d'une phrase.

**M. Diefenbaker:** Non, cela se comprend.

**L'hon. M. Garson:** Quant au rapport déposé à la Chambre, je ne l'ai reçu de M. McGregor en tant que rapport définitif que quinze jours à peine avant la date de son dépôt.

**M. Diefenbaker:** L'argument est spécieux.

**L'hon. M. Garson:** Ce que me reprochent mes honorables amis, c'est d'avoir commis un quasi-délit aux termes de l'article 27 (5) de la loi.

**M. Knowles:** Un article très important.

**L'hon. M. Garson:** Voilà le quasi-délit dont on essaie de m'accuser. A mon avis, il n'y a pas de délit, en ce qui nous concerne. Notre faute porte sur une question d'opportunité, à l'égard du temps qu'il nous a fallu dans l'intervalle pour en arriver à nous entendre parmi...

**Des voix:** Au cabinet.

**L'hon. M. Garson:** Non, jamais de la vie. La tâche du cabinet aurait été bien simple si on lui avait soumis un exposé sur lequel se seraient préalablement mis d'accord les fonctionnaires responsables; mais ce qui est arrivé c'est qu'un groupe a dit: "Voici les faits" et que l'autre a dit: "Non, ce n'est pas ça du tout."

**M. Diefenbaker:** Le très hon. M. Howe a-t-il menacé de démissionner si vous publiez le rapport?

**Des voix:** Oh, non!

**M. Diefenbaker:** C'est vrai; les journaux l'ont dit.

**L'hon. M. McCann:** Croyez-vous tout ce que vous lisez dans les journaux? C'est faux et vous savez que c'est faux.

**L'hon. M. Garson:** Par cette question l'honorable député de Lake-Centre me tendait un piège. Il voulait m'arracher une révélation analogue justement à celle qu'il m'accusait de faire il y a un instant à propos du secret du cabinet. Qu'on me permette de dire que je n'ai trahi à ce sujet aucun des secrets du cabinet, que je suis parfaitement conscient du serment très grave que j'ai prêté au sujet du secret du cabinet et que je me suis toujours efforcé de le respecter de mon mieux.

Voici les faits. Lorsque les diverses modifications dont nous sommes présentement saisis nous sont venues des fonctionnaires chargés de l'application de la loi des enquêtes sur les coalitions, il a fallu que le cabinet les considère avant de les faire figurer à un bill qui donnait suite à la politique du Gouvernement. C'est pourquoi j'ai présenté ces propositions au cabinet.

Il n'y aurait pas d'autre moyen d'obtenir une adhésion. Lorsque la question de modifier la loi fut étudiée au cabinet, il y eut des divergences d'opinions entre les ministres, comme il arrive fréquemment à l'égard de questions de cette nature. On me fit des propositions, mais je préférerais ne pas les discuter avant d'en avoir causé avec mes fonctionnaires. Je me suis donc adressé à celui qui avait été à vrai dire mon sous-ministre en matière de coalitions, car en tout temps le commissaire chargé de l'application de la loi des enquêtes sur les coalitions et moi avons été en contact direct. Sans doute mon principal sous-ministre est le sous-ministre de la Justice. Le commissaire des pénitenciers est aussi en un sens un sous-ministre; le commissaire de la Gendarmerie royale en est un autre, et le commissaire chargé de l'application de la loi des enquêtes sur les coalitions en est un troisième. Je suis en relations directes avec tous ces fonctionnaires.

Conformément à une pratique qui n'a jamais été considérée comme une violation du secret ministériel, car autrement l'administration des affaires de l'État serait impossible, j'ai révélé à mon sous-ministre les points qu'on avait soulevés au cabinet. Je ne pouvais autrement obtenir de lui le mémoire dont j'avais besoin afin de pouvoir traiter intelligemment cette question avec mes collègues.

**M. Diefenbaker:** Quand cela s'est-il passé?

**L'hon. M. Garson:** Je n'oserais même pas essayer de répondre à cette question.

**M. Diefenbaker:** Était-ce avant le mois de juin ?

**L'hon. M. Garson:** C'est après le 7 avril 1949, quand on nous a remis le premier texte des projets d'amendements. Nous avons étudié dix textes différents. Je ne chercherai pas à préciser à l'égard de quel texte,—certains ayant été rédigés avant le mois de juin et d'autres, par la suite,—on a formulé ces autres avis. J'incline un peu à croire qu'on les a formulés après le mois de juin, mais je n'en suis pas certain. De toute façon, quand je les ai reçus, je les ai remis à M. McGregor. Ce dernier les examina et m'écrivit un mémoire que je présentai au cabinet. Ce mémoire était tellement convaincant, que nous n'avons pas insisté davantage au sujet de ces avis.